



## **DECLARATION des élus CGT au CCE au CCE du 30 mars 2018 sur smartphone**

En dépit de la volonté clairement affichée par bon nombre de salariés de l'entreprise de ne pas souhaiter bénéficier de l'utilisation privée du téléphone portable qui leur a été mis à disposition à des fins professionnelles courant mars, la Direction des ASF, et une fois n'est pas coutume, décide de passer en force.

C'est ainsi que ces salariés ont pu constater qu'une somme leur avait été prélevée sur leur paye du mois de mars au titre d'un avantage en nature qu'ils n'ont pas souhaité, ce qu'ils avaient manifesté de façon pourtant expresse. Et même pire ceux qui n'en sont toujours pas dotés se sont vu prélevés eux aussi de cette somme.

Tout ceci revient en définitive à faire payer un outil de travail à ces salariés puisque le smartphone ne remplira, au final, que cette fonction.

Nous connaissons déjà l'ASF qui a mis un terme à la gratuité totale du péage, la voilà qui poursuit dans ses moyens illicites pour faire rentrer de l'argent dans les caisses.

Parce que prélever une retenue sur salaires telle que réalisée dans les conditions telles que décrites contrevient aux dispositions légales.